

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 58

ABSTENTION : 19 - CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Alain HOUPERT	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Zone d'Activité Beauregard - Passation d'une convention d'avance de trésorerie

Conformément aux stipulations de l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise (Grand Dijon) a confié la réalisation de l'opération d'aménagement « Parc d'Activités Beauregard » à la Société Publique Locale «Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)» par convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, approuvée par délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2009, et notifiée à la SPLAAD le 22 décembre 2009. Cette convention a depuis lors fait l'objet d'un avenant.

La signature d'un avenant n° 1 a été autorisée par délibération du Grand Dijon le 27 Juin 2013, et sa notification a été effectuée à la Splaad le 19 Août 2013.

L'objet de cet avenant était de faire prendre acte par le concédant :

- De la transformation de la SPLA dénommée Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise en une SPL dénommée Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise";
- De la modification de l'article du contrat relatif aux "Modalités d'imputation des charges de l'aménageur";
- De la modification de l'article du contrat relatif aux conséquences financières de l'expiration de la concession d'aménagement, afin de l'adapter aux nouvelles dispositions conventionnelles ;
- De la modification de l'article du contrat relatif aux modalités d'exercice du contrôle analogue des actionnaires pour l'adapter aux nouvelles organisations et instances en place.

En cohérence avec la stratégie de développement économique de l'agglomération, cette concession d'aménagement a pour principal objet de proposer aux entreprises locales et exogènes une zone d'activités à l'entrée Sud de l'agglomération.

La convention de prestations intégrées susvisée portant concession d'aménagement stipule en son article 16.5 que « lorsque les prévisions budgétaires actualisées [font] apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur pourra solliciter le versement par la collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable », dans les conditions définies à l'article L.1523-2.4° du code général des collectivités territoriales.

Le bilan et le plan de trésorerie, constituant le volet "Modalités Prévisionnelles de Financement", joints au dossier de réalisation de Z.A.C. de l'opération, ont été approuvés par délibération du Grand Dijon le 27/11/2014. Ils font apparaître un besoin de trésorerie important, compte-tenu du décalage constaté entre les encaissements et les décaissements.

Pour couvrir ce besoin et diminuer le recours à l'emprunt, la SPLAAD sollicite donc du Grand Dijon le versement d'une première avance de trésorerie au titre de l'opération, à hauteur d'un montant de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros) pour l'exercice budgétaire 2015 et ce conformément aux éléments approuvés au dossier de réalisation de ZAC.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015 du Grand Dijon.

La convention annexée au rapport a pour objet de préciser les conditions de versement et de remboursement de cette avance.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** à la SPLAAD une avance de trésorerie de 1 200 000 € (un million deux cents mille euros) versée sur l'exercice budgétaire 2015 au titre de la réalisation de l'opération d'aménagement « Parc d'Activités Beauregard »;
- **d'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la SPLAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.